

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS

DU RAPPORT FINANCIER DE 2025

Le Code municipal du Québec, article 176.2.2 exige que les municipalités informent leurs citoyens des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur externe qui sont déposés aux membres du conseil, et ce, à chaque année. Cette disposition législative assure une transparence de l'administration dont votre conseil municipal doit faire preuve.

Je vous incite fortement à consulter le site Internet de la Municipalité où vous pourrez avoir accès aux rapports qui nous ont été déposés lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2025 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 12 541 192 \$ et les revenus d'investissement de 1 473 394 \$ (provenant de subventions principalement), ce qui a généré des revenus totaux de 14 014 586 \$. Les différentes charges ont totalisé 12 304 618 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2026 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2 004 865 \$. Cet excédent est attribué à des revenus supplémentaires en droits de mutation, de taxation complémentaire de revenus d'intérêts, de subventions diverses et de dépenses moindres que prévu dans le contrat de déneigement, dans les services professionnels et salariales.

En 2025, nous avons poursuivi, réalisé et débuté certains projets tels que :

- Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées de la rue Masson;
- Réfection du rang Ste-Henriette;
- Réfection de la rue Armand-Majeau;
- Remplacement des fenêtres et réfection des balcons de la Mairie;
- Aménagement d'un planchodrome (skatepark);
- Achat de bandes de patinoire;
- Entrées électrique dans les chalets de parcs;
- Réaménagement du parc au Coin-des-Amis;
- Site Internet et portail citoyen.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers 2025 ont été vérifiés par le vérificateur externe, la firme DCA, en date du 27 mai 2026.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, «est d'avis que les états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

SITUATION ÉCONOMIQUE 2025-2026

L'état de l'endettement de la dette à long terme se chiffre à 8 353 200 \$ au 31 décembre 2025, et annonce une diminution importante au courant des prochaines années pour augmenter significativement la marge financière de la municipalité.

Solde au 31-12-2028 = 5 552 400 \$

Solde au 31-12-2030 = 3 915 500 \$

La situation financière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan demeure saine, mais elle s'accompagne de défis importants quant à la capacité de planifier et de livrer adéquatement les services à la population, dans l'objectif de respecter nos obligations légales et nos responsabilités municipales.

Le plus récent audit de la Commission municipale, réalisé en février 2024, portant sur la gestion des excédents et des réserves, confirme ce que plusieurs constats internes démontrent déjà : l'accumulation de surplus au fil des dernières années doit désormais se traduire en actions concrètes. Ces ressources doivent être mobilisées au bénéfice des citoyens, notamment pour réaliser des projets priorités et amorcer un rattrapage significatif de nos infrastructures.

Nous faisons face à un retard réel en matière d'entretien et de mise à niveau de plusieurs actifs municipaux. Ce constat exige une réponse structurée, soutenue et durable. Il est impératif de poursuivre les efforts afin de moderniser nos infrastructures, de préserver leur durée de vie utile et de maximiser notre capacité à obtenir des programmes de subvention gouvernementale. Une municipalité responsable ne peut se limiter à accumuler des réserves : elle doit aussi les investir de manière planifiée et rigoureuse dans les besoins collectifs.

Dans cette optique, il devient essentiel de maintenir les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la réalisation de ces obligations. Les récentes décisions visant la création de postes permanents et à temps plein, après plusieurs années de réduction de capacité, s'inscrivent dans cette volonté de rétablir un équilibre entre la charge de travail, la qualité des services et les attentes de la population. Ce virage doit se poursuivre afin d'éviter un décrochage dans notre capacité d'agir efficacement.

Sur le plan fiscal et administratif, l'implantation du taux de taxation varié représente également une évolution importante. Cette mesure, déjà présente dans plusieurs municipalités de la région depuis longtemps, permet d'alléger la pression fiscale sur les secteurs résidentiel et agricole de Saint-Roch-de-l'Achigan. Elle contribue à une meilleure équité, tout en maintenant une contribution des secteurs commercial et industriel qui demeure en deçà de la moyenne régionale. Il s'agit d'un ajustement nécessaire dans une perspective de justice fiscale et de soutien aux familles de notre communauté.

Au nom du conseil municipal, je tiens enfin à souligner l'engagement exceptionnel des employés municipaux, qui accomplissent un travail soutenu dans des délais souvent serrés. Plusieurs réalisations concrètes ont marqué la dernière année, dont la démolition du P'tit garage, la construction du skatepark, la réfection de la façade du Vieux-Couvent et l'ajout de modules de jeux au parc au Coin-des-Amis. Les travaux suivants sont en cours : la réfection des trottoirs sur le pont d'Orsonnens, une pumptrack et une patinoire. D'autres projets suivront, notamment la poursuite des travaux de voirie et la bonification de nos espaces verts par la plantation d'arbres, qui contribueront à la qualité de vie de nos citoyens.

Sébastien Marcil,
Maire

Présenté à la séance
ordinaire
du 13 juillet 2026